

LA RÉPONSE FÉDÉRALE À LA COVID-19 : Observations provisoires



SÉNAT | SENATE
CANADA

Rapport provisoire du Comité sénatorial
permanent des affaires sociales, des sciences
et de la technologie

L'honorable Chantal Petitclerc, présidente
L'honorable Rose-May Poirier, vice-présidente

JUILLET 2020



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : SOCI@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences
et de la technologie

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.sencanada.ca/SOCI

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenatCA,
suivez le comité à l'aide du mot-clic #SOCI

This report is also available in English.

MEMBRES DU COMITÉ

L'honorable sénatrice Chantal Petitclerc, présidente
L'honorable sénatrice Rose-May Poirier, vice-présidente

Les honorables sénateurs

Larry W. Campbell
Donna Dasko
Josée Forest-Niesing
Diane F. Griffin
Stan Kutcher
Fabian Manning
Marie-Françoise Mégie
Rosemary Moodie
Jim Munson
Ratna Omidvar
Judith G. Seidman

Membres d'office du comité :

L'honorable sénateur Marc Gold, C.P. (ou Raymonde Gagné)
L'honorable sénateur Donald Plett (ou Yonah Martin)

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable sénateur Robert Black (Ontario)
L'honorable sénatrice Patricia Bovey
L'honorable sénateur René Cormier
L'honorable sénateur Jean-Guy Dagenais
L'honorable sénatrice Patti LaBoucane-Benson
L'honorable sénatrice Frances Lankin, C.P.
L'honorable sénatrice Mary Jane McCallum
L'honorable sénatrice Julie Miville-Dechêne
L'honorable sénatrice Kim Pate

Service d'information et de recherche parlementaires :

Laura Munn-Rivard, analyste
Sonya Norris, analyste

Direction des communications du Sénat :

Ben Silverman, agent de communications, Comités

Direction des comités du Sénat :

Amanda Baldo, adjointe administrative
Daniel Charbonneau, greffier du comité
Elda Donnelly, adjointe administrative
Keli Hogan, greffière à la procédure
Vincent Labrosse, greffier à la procédure
Debbie Larocque, adjointe administrative
Lori Meldrum, adjointe administrative
Joëlle Nadeau, greffière à la procédure

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du samedi 11 avril 2020:

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par les honorables sénateurs Plett, Woo et Verner, c.p.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19;

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Richard Denis

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19, a, en accord avec l'ordre de renvoi du 11 avril 2020, examiné ladite réponse du point de vue de certaines populations vulnérables.

Votre comité souligne que ses observations découlent des réunions tenues pendant une courte période et qu'il n'a pas pu entendre le témoignage de nombreuses parties prenantes. Les membres comptent toutefois poursuivre l'examen entrepris et donner la parole à d'autres groupes vulnérables, y compris les communautés racisées et les peuples autochtones. Il se propose également d'approfondir d'autres aspects importants de la pandémie, notamment le rôle des œuvres de bienfaisance et des organismes sans but lucratif en période d'urgence de santé publique, et voudra se pencher sur les travaux de recherche scientifique consacrés au nouveau coronavirus.

Les membres ont pris bonne note du fait que les témoins ont été nombreux à féliciter le gouvernement fédéral pour son intervention en réponse à la pandémie, mais qu'ils ont aussi soulevé des questions qui nécessitent une attention accrue. À cet égard, votre comité fait rapport de son étude.

Travailleurs essentiels du secteur de la santé

Les représentants des soignants ont évoqué à la fois la vulnérabilité qu'ils ressentaient en travaillant en première ligne pendant la pandémie de COVID-19 et la vulnérabilité du réseau canadien de la santé sous la pression de la pandémie.

1. Vulnérabilité des soignants

En ce qui concerne la vulnérabilité des soignants, votre comité a été informé des difficultés liées à l'obtention de stocks suffisants d'équipement de protection individuelle (EPI) et à leur maintien en bon état. Votre comité a été avisé que la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) n'a pas été bien gérée au fil des ans et qu'elle ne contenait pas des quantités suffisantes et adéquates de fournitures pour distribution à l'échelle du pays. Des témoins ont déclaré que le gouvernement devrait veiller à ajuster la RNSU au plus vite afin de répondre aux besoins en cas de diverses situations d'urgence, assurer une surveillance et un réapprovisionnement réguliers, et établir un plan bien défini de distribution à l'échelle du pays quand survient une urgence nationale.

Outre le rôle de la RNSU, des témoins ont aussi exprimé des préoccupations au sujet de l'accès aux EPI. On a laissé entendre que certains fournisseurs de soins de santé ont peut-être senti que l'absence d'une déclaration fédérale d'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* a justifié une interprétation laxiste de certains décrets d'urgence provinciaux. Cet état de choses a provoqué des retards dans l'acquisition des EPI nécessaires et dans la dotation en effectifs suffisants, deux facteurs qui ont probablement contribué à la propagation du virus. Les membres ont appris que l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) doit élaborer et diffuser à grande échelle des lignes directrices précises sur l'accès aux équipements de protection individuelle et sur leur utilisation.

Il a été porté à l'attention de votre comité que le Canada n'est pas autosuffisant sur le plan de la production d'EPI et d'équipements connexes (comme les ventilateurs). Votre comité est conscient de la concurrence actuelle sur le marché international et de la nécessité d'intensifier la production intérieure afin de devenir autosuffisant et ainsi subvenir aux besoins actuels et futurs du pays. D'autre part, des témoins ont indiqué que le gouvernement doit renforcer la

transparence en ce qui a trait à la production intérieure ainsi qu'à l'approvisionnement en EPI et à leur distribution à l'échelle du pays.

2. *Les enjeux pour le système de soins de santé du Canada*

Pour ce qui est de la viabilité des services de santé, votre comité a entendu qu'il faudrait actualiser le document de 2015 intitulé *Préparation du Canada en cas de grippe pandémique : Guide de planification pour le secteur de la santé*. Celui-ci doit définir avec précision les attributions respectives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Votre comité a appris que le plan actuel porte uniquement sur les pandémies de la grippe saisonnière, et des témoins ont suggéré que le gouvernement fédéral envisage l'adoption d'un plan de pandémie distinct pour les pandémies autres que la grippe saisonnière, afin d'éviter toute confusion, et ce malgré le chevauchement entre ces plans. Certains témoins ont fait remarquer que les champs d'exercice de certains professionnels de la santé devraient être élargis et harmonisés dans tout le Canada, par exemple pour les pharmaciens et les travailleurs paramédicaux, afin de compléter les services traditionnellement fournis par les médecins et les infirmiers. Les témoins nous ont indiqué qu'il était nécessaire de se doter d'une stratégie nationale efficace pour évaluer rapidement et adéquatement la compétence des soignants formés à l'étranger, et donner à ces derniers une voie d'accès vers l'obtention du permis d'exercer au Canada. Ainsi, ces professionnels pourront plus rapidement mettre leurs compétences et leurs connaissances linguistiques et culturelles au service de la population canadienne.

Selon les renseignements présentés à votre comité, le Canada n'est pas prêt à l'éventualité d'une deuxième vague de la pandémie. Il semblerait que des améliorations s'imposent en matière de dépistage et de traçage pour contenir efficacement les éclosions. Des tests sérologiques doivent également être effectués pour évaluer une immunité potentielle chez la population qui a été exposée au nouveau coronavirus. Des témoins ont expliqué au comité que le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer à ce que leurs capacités de dépistage et de traçage des contacts soient examinées, révisées et améliorées, et ce, dans les meilleurs délais. Une deuxième vague de la COVID-19 pourrait coïncider avec la grippe saisonnière, qui débute généralement à l'automne. Des témoins ont proposé que le gouvernement fédéral, de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, conçoive et mette en œuvre une stratégie de vaccination antigrippale plus solide et plus efficace en vue d'alléger le fardeau du réseau de la santé. En outre, des témoins ont déclaré que d'ici l'arrivée d'un vaccin contre la COVID-19, le gouvernement fédéral devrait envisager d'élaborer et de mettre en place, avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, un programme de vaccination efficace contre la COVID-19, lequel lutterait contre la réticence croissante de la population à l'égard de la vaccination.

Travailleurs essentiels dans d'autres secteurs

Les membres ont entendu parler de nombreux secteurs où des travailleurs jugés essentiels ont dû travailler pendant la pandémie de COVID-19. Votre comité a entendu que ces travailleurs, dont bon nombre sont des femmes et des personnes racisées et issues de milieux à faibles revenus, gagnent souvent de faibles salaires en occupant des emplois temporaires ou à temps partiel qui n'offrent pas de congés de maladie ni d'autres avantages sociaux. Par conséquent, de nombreux travailleurs doivent occuper plus d'un emploi, et leurs déplacements entre les différents lieux de travail accroissent le risque d'infection à la COVID-19, pour eux-mêmes comme pour les autres.

On a dit aux membres du comité que les travailleurs agricoles saisonniers (TAS), embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), sont des travailleurs essentiels indispensables dans le secteur agricole. Il appert que les travailleurs étrangers temporaires (TET) seraient beaucoup moins nombreux pour aider les agriculteurs à rentrer leurs récoltes cette année, au point de perturber fortement l'approvisionnement alimentaire. Ces travailleurs sont souvent dépréciés, exploités, maltraités ou négligés, en dépit du travail crucial qu'ils accomplissent dans le secteur agricole et dans d'autres domaines. Comme l'a déclaré le ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu, le traitement réservé à ces travailleurs est une véritable « honte nationale ». Des témoins ont souligné que les TET ne bénéficient pas de toutes les mesures de protection que prévoit le *Code canadien du travail* et n'ont pas accès au système de santé provincial ni à d'autres avantages sociaux, dont l'assurance-emploi. On a dit aux membres que des réformes devaient être adoptées afin de permettre aux TET de changer d'employeur, d'accéder à certains avantages sociaux et de progresser vers l'obtention de la résidence permanente.

Les préposés aux services de soutien personnel, une autre catégorie de travailleurs essentiels, aident les personnes qui ne peuvent pas accomplir de manière autonome les activités de la vie quotidienne. Or, malgré l'importance de leur travail, ces préposés ne sont pas réglementés et leur profession n'est pas reconnue comme telle. La reconnaissance du statut professionnel et la réglementation des préposés favoriseraient, de l'avis de certains, l'élaboration et l'application de normes nationales adéquates en matière d'études et de formation des préposés. Il a été suggéré en outre que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration crée un programme d'immigration axé sur les préposés en vue de combler les pénuries et d'améliorer la stabilité des effectifs.

Selon les témoignages entendus par votre comité, les Forces armées canadiennes (FAC) pourraient être prises avec une pénurie d'EPI advenant une deuxième vague, car les FAC sont dépendantes de l'expédition en temps opportun d'EPI en provenance des marchés internationaux. Votre comité est conscient du caractère instable de l'approvisionnement international et s'inquiète du fait que les membres des FAC pourraient être déployés sans la protection adéquate.

Personnes ayant des problèmes de santé mentale

Votre comité a appris que la pandémie de COVID-19 accentue le fait que de nombreux Canadiens n'ont pas accès aux soins de santé mentale dont ils ont besoin. Des témoins ont souligné que le système de santé mentale, qui souffre d'un manque chronique de ressources humaines et financières, ne parvenait déjà pas à répondre aux besoins de nombreux Canadiens avant la pandémie, et que les pressions n'ont fait que s'accroître.

Selon des témoignages, la crise sanitaire, sociale et économique provoquée par la pandémie est une cause de détresse mentale au sein de la population en général. Votre comité veut toutefois faire la distinction entre les membres de la population en général qui éprouvent de la détresse – une réaction normale à des circonstances exceptionnelles – et les personnes dont les problèmes de santé mentale préexistants les rendent particulièrement vulnérables pendant la pandémie en cours. Votre comité craint que les personnes appartenant aux populations vulnérables, qui ont particulièrement besoin de soins, ne reçoivent pas les services de santé mentale nécessaires.

Premièrement, si le système de soins actifs est submergé par la COVID-19, les besoins des soignants en matière de santé mentale pourraient s'accroître. Deuxièmement, les personnes qui ont des besoins en matière de soins de santé mentale et qui étaient déjà mal desservies avant la pandémie auront encore plus de mal à accéder aux soins. Troisièmement, la pandémie a compliqué encore davantage la prestation de soins de santé mentale auprès des groupes vulnérables, tels les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les victimes de violence familiale et les personnes vivant avec des handicaps, racisées, incarcérées ou itinérantes.

Votre comité reconnaît que le portail Espace mieux-être Canada, créé par le gouvernement du Canada, pourrait contribuer à répondre à certains besoins en matière de santé mentale durant la pandémie de COVID-19. Pour l'instant, votre comité n'a pas été en mesure de déterminer l'incidence ou l'efficacité de cette intervention.

Les soins de santé mentale virtuels devraient faire l'objet de recherches et d'évaluations poussées du point de vue de leur efficacité, de leur sécurité et de la protection des données, a-t-on fait comprendre à votre comité. Ces travaux de recherche doivent cerner les populations qui sont les mieux servies par les diverses offres de soins virtuels, compte tenu du fait que ce type de soins n'est accessible qu'aux personnes branchées à Internet. En outre, votre comité a appris que l'accès inégal à l'Internet haute vitesse au Canada constitue un obstacle persistant à la prestation équitable de soins de santé mentale virtuels.

Enfants et jeunes

La pandémie de COVID-19 a des effets particuliers sur les enfants et les jeunes, selon ce qu'a appris votre comité. Les membres s'inquiètent à la pensée que les enfants et les jeunes qui en ont le plus besoin sont exclus des programmes gouvernementaux pendant la pandémie. La fermeture des écoles a eu sur la santé physique et mentale des enfants des répercussions négatives dont les effets se feront sentir à court et à long terme. Des témoins ont évoqué les diverses raisons pour lesquelles les enfants et les jeunes demandent de l'aide, entre autres : troubles alimentaires et image corporelle ; isolement ; mauvais traitements affectifs, physiques ou sexuels ; deuil ; consommation de substances.

Votre comité note que le gouvernement fédéral a appuyé financièrement Jeunesse, J'écoute pour aider les enfants et les jeunes qui sont isolés et ne peuvent se tourner vers un enseignant ou un autre adulte de confiance pendant la pandémie. De plus, des témoins ont appuyé sans réserve l'idée d'un poste de commissaire à l'enfance et à l'adolescence dont le titulaire représenterait en toute indépendance les droits et les intérêts des enfants sur la scène nationale et qui aurait pu contribuer à l'intervention d'urgence du Canada en réponse à la pandémie de COVID-19.

Votre comité veut reconnaître, en particulier, le témoignage important de deux jeunes qui ont décrit l'effet de la pandémie sur leurs pairs.

Aînés

Des défenseurs des aînés du Canada et des représentants et experts des soins de longue durée (SLD) ont évoqué la vulnérabilité de la population âgée au Canada durant la pandémie de COVID-19.

1. Soins de longue durée au Canada

La pandémie a révélé au grand jour des problèmes qui perdurent depuis de nombreuses années dans le secteur canadien des soins de longue durée, dont les pénuries de personnel, une formation inadéquate, de faibles salaires, des préposés non réglementés, des inspections insuffisantes, le manque d'uniformité dans la réglementation d'une province et d'un territoire à l'autre, et l'absence d'un processus d'agrément national obligatoire. Des témoins ont souligné la nécessité d'améliorer la prestation de services aux aînés, que ce soit dans les établissements de SLD (tant privés que publics), les soins à domicile ou dans la collectivité.

Selon des témoins, le gouvernement fédéral pourrait assumer une responsabilité accrue à l'égard de l'établissement de normes pour les SLD. À cette fin, il pourrait modifier la *Loi canadienne sur la santé* ou adopter une loi fédérale portant expressément sur les SLD. Des témoins ont suggéré que la loi fédérale exige l'agrément obligatoire des établissements de SLD et prescrive des normes nationales relatives à l'égalité d'accès et à la qualité uniforme dans le secteur des SLD. Les provinces seraient tenues de respecter ces normes pour être admissibles aux transferts fédéraux pour les SLD. Les témoins étaient aussi d'avis que le gouvernement pourrait élaborer une stratégie nationale de ressources humaines pour ce secteur. Ils ont fait remarquer qu'au Canada, la part du produit intérieur brut consacrée aux SLD est nettement inférieure à celle de nombreux autres pays.

Votre comité a appris que l'ASPC a publié des lignes directrices sur la prévention des infections et la lutte contre la COVID-19 dans les établissements de SLD, mais que l'intervention fédérale dans ce domaine a tardé après la déclaration de l'état de pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé. Des témoins ont indiqué qu'il était impossible dans bien des cas d'appliquer pleinement ces lignes directrices, car elles ne tiennent pas compte des réalités dans beaucoup d'établissements de SLD. Par exemple, la configuration des lieux rend souvent difficile sinon impossible l'isolement des malades ou l'éloignement physique dans les salles à manger. Votre comité se demande pourquoi les lignes directrices provisoires publiées en avril 2020 n'ont pas été révisées et mises à jour depuis.

De nombreuses interventions novatrices qui pourraient être efficaces seraient envisageables, paraît-il, dans le secteur des SLD pour les aînés au Canada, mais aucune entité fédérale n'est chargée de réaliser une évaluation indépendante de ces interventions ni d'en répandre l'utilisation. Une telle approche créative à l'égard de l'amélioration des SLD s'impose. Soit l'ASPC ou une entité indépendante financée par le gouvernement fédéral pourrait se voir confier ce mandat et en rendre compte par l'entremise des autorités responsables.

Votre comité a constaté avec inquiétude la nécessité d'adopter une approche plus humaine dans les établissements de SLD et de soins palliatifs, afin que les résidents puissent recevoir la visite de leur famille et de leurs amis.

2. Vulnérabilité des personnes âgées

L'insécurité financière et la vulnérabilité accrue des aînés canadiens à faible revenu ont été portées à l'attention du comité. Devant la possibilité d'une deuxième vague de COVID-19, des témoins ont indiqué au comité qu'ils craignaient de voir s'aggraver la vulnérabilité de ces aînés, si le gouvernement ne prend pas rapidement des mesures concrètes. On a dit au comité que le gouvernement devrait consulter les groupes de défense des aînés sur les solutions concrètes qui permettraient de répondre aux besoins des aînés.

Des témoins ont proposé la création d'une stratégie nationale pour les aînés qui, tout en respectant la compétence provinciale en matière de prestation de soins de santé, favoriserait une meilleure collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants en vue de combler les lacunes relevées. Les témoins ont également souligné l'importance de vieillir à la maison ; une stratégie nationale pour les aînés pourrait insister sur l'importance de permettre aux personnes âgées de demeurer chez elles le plus longtemps possible. Cette stratégie pourrait aussi prévoir des transferts fédéraux ciblés ainsi qu'un remaniement du financement provincial et territorial en faveur des soins de longue durée afin de refléter cette priorité. Les témoins ont également demandé que le gouvernement fédéral envisage de mettre en place un programme offrant aux Canadiens une allocation de soins à domicile. Selon les témoins, ce programme pourrait s'inscrire dans une stratégie nationale de soins à domicile, qui comporterait des mesures de reddition de comptes et de transparence pour la gestion des fonds alloués aux provinces à ce titre.

Autres observations

1. *La nécessité de recueillir de meilleures données en plus grande quantité*

Parmi les questions soulevées par les porte-parole des soignants, des aînés et des personnes ayant des problèmes de santé mentale figure la nécessité de recueillir de meilleures et plus amples données sur la COVID-19 et d'améliorer l'accès à ces données. Des témoins ont expliqué que les analystes et les décideurs ne disposent pas des données dont ils ont besoin pour étayer les décisions, soit parce qu'elles ne sont pas recueillies, qu'elles sont de mauvaise qualité ou qu'elles sont inaccessibles. Pendant des situations qui évoluent rapidement, telles que des pandémies, il serait important selon eux de recueillir des données et de les rendre accessibles en temps réel dans toute la mesure du possible de sorte que les politiques puissent être adaptées en conséquence. Ils ont dit aux membres du comité que, dans le cadre de la planification en cas de pandémie, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces et les territoires à la création d'une base de données sur les pandémies qui serait alimentée en temps réel par des données cohérentes et fiables provenant de toutes les administrations.

D'autres témoignages liés à la collecte de données mettaient l'accent sur la nécessité de disposer de données désagrégées. Bien que certaines des données disponibles sur la COVID-19 soient ventilées selon le sexe, ce n'est pas toujours le cas alors que ce devrait l'être. Les données doivent également être ventilées selon la race, puisque nous n'avons pas moyen de nous faire une idée nette des répercussions de la crise sur les communautés racisées. Des témoins ont déclaré que pour mesurer avec précision les effets de la pandémie de COVID-19 et y remédier, il faut recueillir de nouvelles données sur les déterminants sociaux de la santé, dont le handicap, le revenu et les conditions de travail, et les mettre à la disposition des intervenants qui en ont besoin.

2. *La désinformation sur les vaccins*

Les recherches visant à produire un vaccin contre la COVID-19 progressent et le gouvernement fédéral prévoit l'approbation réglementaire d'un éventuel vaccin prometteur. Dans ce contexte, il est important que le gouvernement fédéral reconnaisse que la désinformation au sujet du vaccin contre la COVID-19 pourrait sérieusement compromettre ses efforts visant à endiguer la pandémie. Comme indiqué précédemment, il a été mentionné à votre comité que le gouvernement fédéral devrait investir dans une stratégie de sensibilisation du public afin de vaincre la réticence à la vaccination et faire valoir l'urgence d'adopter le futur vaccin contre la

COVID-19. Cette stratégie devrait reposer sur des interventions efficaces et fondées sur des données probantes.

3. L'incidence de la COVID-19 sur les populations rurales

Selon les témoignages entendus par votre comité, l'incidence de la COVID-19 n'est pas la même en zone urbaine qu'en zone rurale. Les membres ont appris que la fermeture de certains services et la reprise retardée des activités dans certains territoires et provinces posent plus de difficultés aux groupes vulnérables dans les zones rurales que dans les régions plus peuplées. En outre, l'absence d'un accès équitable au service d'Internet haute vitesse constitue un obstacle à l'obtention de soins de santé et de services éducatifs et sociaux pendant la présente pandémie. Votre comité a entendu que le gouvernement devrait tenir compte des spécificités rurales et régionales dans l'élaboration de ses politiques et dans le financement ciblé au cours de la prochaine phase de déploiement des politiques et des programmes liés à la COVID-19.

4. Les retombées socioéconomiques de la pandémie

Certains témoins ont signalé que, pour de nombreux Canadiens, la pandémie avait des conséquences socioéconomiques néfastes. Ils ont aussi indiqué que la COVID-19 a exacerbé la vulnérabilité des populations déjà marginalisées. Votre comité souhaitait que le gouvernement fédéral publie, d'ici le 30 août 2020, une mise à jour socioéconomique comprenant des solutions à court et à long terme pour aider les personnes et les communautés qui ont le plus souffert de cette pandémie sur le plan socioéconomique.

5. La vulnérabilité des établissements correctionnels aux éclosions de coronavirus

Selon les témoignages recueillis, les détenus et les employés des établissements correctionnels sont particulièrement vulnérables à la COVID-19. En outre, la réponse du gouvernement fédéral à la pandémie aurait été inadéquate, puisque de multiples établissements fédéraux ont été frappés par le virus, qui a infecté tant les agents correctionnels que les détenus. Des témoins ont souligné le manque de préparation des établissements correctionnels au début de la pandémie et ont suggéré que le gouvernement se prépare activement à une éventuelle deuxième vague en consultant les parties prenantes, dont les experts en santé publique, pour garantir que les établissements correctionnels de tout le pays soient prêts à y faire face.

6. L'incidence de la COVID-19 sur les organismes de bienfaisance et les services communautaires

Au Canada, l'incidence économique de la pandémie de COVID-19 se traduit par de graves pertes financières et des licenciements au sein des organismes de bienfaisance. Des témoins ont suggéré que le gouvernement fédéral stabilise ce secteur grâce à des mesures additionnelles et reconnaisse que ces organismes n'interviennent peut-être pas en première ligne, mais offrent d'importants programmes pour soutenir les Canadiens, pendant et après la pandémie.

On a dit à votre comité que les services communautaires destinés aux personnes handicapées étaient déjà débordés avant la pandémie et que beaucoup ont dû cesser leurs activités ou les réduire grandement en raison de la COVID-19, même si les besoins à cet égard n'ont pas diminué.

7. La sécurité alimentaire

Votre comité reconnaît les mesures prises par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour prévenir les pénuries alimentaires, dont l'exemption temporaire qui permet de transporter des produits carnés d'une province à l'autre. Votre comité espère que l'ACIA et le gouvernement fédéral continuent de collaborer avec les provinces pour éviter une rupture de l'approvisionnement alimentaire et qu'ils poursuivent leur collaboration avec les provinces afin de supprimer définitivement les obstacles au commerce interprovincial.

8. Les exigences linguistiques relatives à l'étiquetage

Des témoins représentant le gouvernement ont indiqué que l'étiquetage unilingue anglais était permis sur les produits de nettoyage et de désinfection, compte tenu de la pandémie et de ses répercussions sur la disponibilité des produits. Votre comité reconnaît qu'il existe des droits linguistiques garantis par la Constitution, lesquels devraient être pris en compte dans la réponse à la pandémie afin que toutes les collectivités du Canada bénéficient du même soutien.

Conclusion

Votre comité poursuivra son examen de la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 lorsqu'il recommencera à se réunir à la session d'automne 2020. Votre comité pourrait alors réinviter des fonctionnaires fédéraux pour qu'ils fassent un compte rendu des leçons apprises et indiquent les ajustements que le gouvernement fédéral compte apporter à sa stratégie à l'avenir.



SÉNAT | SENATE
CANADA

sencanada.ca

